

**Document 1 – Le don, une forme d'échange non marchand**

Dans les économies et dans les droits qui ont précédé les nôtres, on ne constate jamais de simples échanges de biens, de richesses et de produits au cours d'un marché passé entre les individus. D'abord, ce ne sont pas des individus, ce sont des collectivités qui s'obligent mutuellement, échangent et contractent (...) : clans, tribus, familles, qui s'affrontent et s'opposent soit en groupes se faisant face sur le terrain, soit par l'intermédiaire de leurs chefs, soit de ces deux façons à la fois.

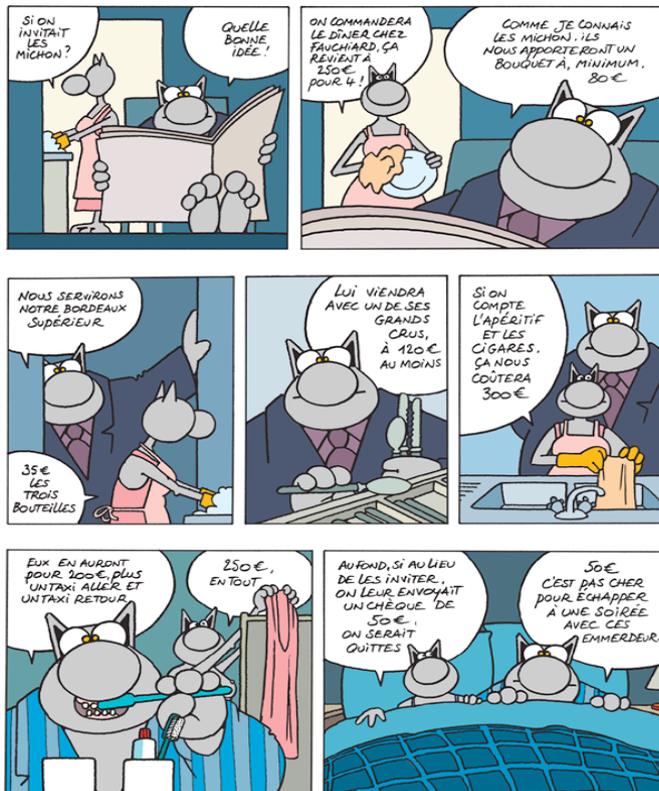
De plus, ce qu'ils s'échangent, ce n'est pas exclusivement des biens et des richesses (...) des choses utiles économiquement. Ce sont avant tout des politesses, des festins, des rites, des services militaires, des femmes, des enfants, des danses, des fêtes, des foires dont le marché n'est qu'un des moments et où la circulation des richesses n'est qu'un des termes d'un contrat beaucoup plus général et beaucoup plus permanent. Enfin, ces prestations et contre-prestations s'engagent sous une forme plutôt volontaire, par des présents, des cadeaux, bien qu'elles soient au fond rigoureusement obligatoires. (...)

[Le potlatch est une forme particulière de don qui était pratiqué par les indiens de la côte Nord-Ouest de l'Amérique ; les chefs de clans s'échangent de la nourriture et des biens précieux dans une sorte de compétition où sera réputé gagnant celui qui aura été le plus généreux]

L'obligation de donner est l'essence du potlatch. Un chef (...) ne conserve son autorité (...) qu'en dépensant sa fortune, en la distribuant, en humiliant les autres (...) L'obligation de recevoir ne contraint pas moins. On n'a pas le droit de refuser un don. Agir ainsi, c'est manifester que l'on craint d'avoir à rendre (...) L'obligation de rendre est tout le potlatch (...) on perd la « face » à jamais si on ne rend pas, ou si on ne détruit pas des valeurs équivalentes (...)

Une partie considérable de notre morale et de notre vie elle-même [se situe] toujours dans cette atmosphère du don, de l'obligation et de la liberté mêlés. Le don non rendu rend encore inférieur celui qui l'a accepté (...) L'invitation doit être rendue (...) Ainsi telle famille villageoise de notre enfance, en Lorraine, qui se restreignait à la vie la plus modeste en temps courant, se ruinait pour ses hôtes à l'occasion de fêtes patronales, de mariage, de communion (...) Il faut être « grand seigneur » dans ces occasions. Source originale: Marcel Mauss, *Essai sur le don*, 1923, Source numérique: [Les Classiques des sciences sociales](#)

- ✎ 1) En quoi le don se rapproche-t-il des échanges marchands ?
- ✎ 2) En quoi est-il radicalement différent ?
- ✎ 3) A partir de l'exemple des cadeaux que l'on se fait entre amis : dans quels cas en fait-on ? Qu'est-ce qui guide le choix du cadeau ?
- ✎ 4) Recensez les multiples manifestations des échanges sous forme de don, aujourd'hui. Y retrouve-t-on toujours les trois « obligations » décrites par Marcel Mauss.

**Document 2 – Le Chat invite**


✎5) Comment interprétez-vous les 50 euros que propose Mme chat ?

✎6) Comment caractériser une attitude comme celle du chat ?

✎7) Que pensez-vous du raisonnement du chat ?

### **Document 3**

Plusieurs services qui empruntaient auparavant les circuits des réseaux de charité ou des liens personnels entre proches sont maintenant accessibles par le biais de l'État et de son appareil de redistribution. Certains auteurs, et non des moindres, vont même jusqu'à considérer que cet appareil peut remplacer le don dans la société moderne, les formes traditionnelles de don étant de plus en plus résiduelles. À commencer par Mauss lui-même qui, tout en reconnaissant l'importance du don dans toute société, considère que dans la société occidentale, le don prend surtout la forme de la redistribution étatique, que la sécurité sociale est en quelque sorte le prolongement moderne du don archaïque, et que les autres manifestations de don, hors de ce contexte, sont destinées à être remplacées par des formes mixtes de circulation où le don traditionnel sera imbriqué d'une façon ou d'une autre dans l'action de l'État. La redistribution étatique représenterait alors la forme achevée et spécifique que prend le don aujourd'hui, et également son avenir. L'impôt remplace le don. C'est d'ailleurs ce que nous pensons tous lorsque, sollicités par un organisme pour une cause, nous répondons : « Vous ne croyez pas qu'avec mes impôts je donne déjà assez ! »

Jacques T. Godbout, en collaboration avec Alain Caillé, *L'esprit du don*, 1992, Montréal-Paris, Éditions La Découverte

✎8) En quoi peut-on dire que l'impôt remplace le don ?

✎9) Quelles différences peut-on faire entre l'impôt et le don ?

Synthétiser : À l'aide des documents 1 à 3, complétez le tableau suivant :

	Caractéristiques	Exemples
Sphère du marché		
Sphère de l'Etat		
Sphère privée		

✎10) Montrez que la fourniture de services de santé peut relever à la fois de la « réciprocité », de la redistribution et de l'échange marchand.

✎11) Cherchez d'autres exemples de fournitures de biens ou de services relevant de ces trois modes d'organisation.